

CAHIER DES CHARGES

I. Informations générales

Intitulé de la mission	Mise en œuvre d'actions de formation et réinsertion pour les jeunes victimes ou à risque de traite
Bénéficiaire(s)	120 Jeunes victimes et/ou à risque de traite des personnes incluant 60% de femmes
Pays	Côte d'Ivoire ; Guinée
Durée totale	14 mois
Budget total	Le Prestataire devra proposer un budget détaillé n'excédant pas 150.000€ par pays

II. Contexte et justification du besoin

En janvier 2019, la Commission européenne, à travers son Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées (FFU), a décidé de soutenir un projet présenté par Expertise France pour appuyer les autorités et la société civile de six pays ouest-africains (Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigeria) dans leur lutte contre la traite des êtres humains. Ce projet d'une durée de quatre ans, intitulé « *Appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée* », est mis en œuvre directement par Expertise France, qui a également apporté un cofinancement pour les activités mises en œuvre au niveau national au Togo et au Bénin (pays non directement éligibles au FFU).

L'objectif principal du projet est de soutenir les autorités et la société civile de ces six pays dans les différents aspects de la lutte contre la traite des êtres humains, et de travailler en particulier à :

- La consolidation des capacités institutionnelles et opérationnelles
- L'application effective des lois
- Le renforcement de la protection des victimes
- Le développement de la coopération régionale.

La région du Golfe de Guinée est en effet caractérisée par un schéma de traite transfrontalière et circulaire : ces pays sont à la fois des territoires d'origine, de transit et de destination des personnes victimes de traite. On estime que 75% des mouvements migratoires en Afrique de l'Ouest sont réalisés à l'intérieur de la région. Dans la zone géographique d'intervention se trouvent plusieurs corridors intra régionaux majeurs associant flux migratoires (réguliers ou irréguliers) et occurrence de pratiques abusives, principalement à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. La traite des personnes dans cette région possède à la fois une dimension interne et une dimension transnationale.

Le respect des droits et la promotion de la protection des personnes victimes de traite des êtres humains sont au cœur des dispositifs déployés pour lutter contre ce fléau.

La protection des victimes de traite est au cœur de toutes les politiques et mesures visant à lutter contre ce phénomène. De manière conventionnelle, on considère que les principaux éléments constitutifs d'une politique proactive en termes de protection des victimes sont les suivants : le développement d'outils d'identification, d'orientation et de référencement des victimes (nationales ou étrangères), la diffusion de normes et standards de prise en charge, l'établissement de structures d'accueil temporaire, la production de cartographies des acteurs, le renforcement de relais locaux, la mise en place de fonds d'assistance et de réhabilitation et la production de statistiques consolidées. L'ensemble des pays couverts par le projet ont adopté des mesures de ce type destinées de manière prioritaire aux victimes mineures, aux femmes, aux nationaux, mais leur degré de formalisation et d'application reste hétérogène et de manière générale, insuffisant face aux besoins constatés.

En étroite collaboration avec les autorités ivoirienne et guinéennes concernées, et en premier lieu le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP) pour la Côte d'Ivoire et le Comité national de lutte contre la traite et pratiques assimilées (CNLTPPA) pour la Guinée, comité interministériel, le projet ALTP entend contribuer à l'institutionnalisation et à la standardisation des pratiques pour la prise en charge des victimes identifiées et potentielles par :

- L'appui au renforcement de mécanismes financiers d'assistance aux victimes,
- L'opérationnalisation des systèmes d'identification, d'orientation et de prise en charge des victimes (systèmes intégrés de référencement, avec une attention particulière portée au genre)
- Le développement d'infrastructures protectives adaptées aux besoins de chaque catégorie de victimes
- La diversification et l'extension de l'offre de services d'assistance répondant aux besoins des victimes.

La mise en place d'un système de protection effectif oblige les acteurs à collaborer main dans la main, les autorités (police, immigration, action sociale, justice, santé etc.) devant travailler en synergie avec la société civile (en particulier les organisations de prise en charge et défense des droits des plus vulnérables), tout en ayant à cœur la nécessité de répondre rapidement, adéquatement et effectivement aux besoins des personnes victimes de traite, enfants comme adultes, dans leur diversité et leurs particularités.

III. Objectifs et résultats poursuivis

Objectif général

L'action proposée devra viser à assurer l'insertion socio-économique d'au moins 120 jeunes et des femmes victimes et/ou à risque de traite des personnes (60% de victimes de traite et 40% de personnes à risque), à travers le développement de leur capital humain et l'accès aux ressources financières. L'action proposée visera la création de microentreprises ou la recherche

d'un emploi salarié, afin d'améliorer le bien-être économique des jeunes et leur permettre de s'affranchir des affres de la traite.

L'action devra cibler, sur une période de 14 mois, des jeunes âgées de 15 à 30 ans, dont 60% de jeunes filles.

Objectifs spécifiques

1. Offrir à des jeunes et des femmes à risque et/ou victime de traites des opportunités de formations techniques professionnelles dans des domaines proposés par le prestataire en adéquation avec les besoins du marché ;
2. Offrir un soutien à l'emploi ou à l'entrepreneuriat par le coaching et le mentorat ;
3. Appuyer les jeunes formés à la création de micro entreprises et à la gestion de leur activité.

1) Résultats à atteindre

Résultat 1 : Les jeunes formés démontrent des connaissances et des compétences accrues en entrepreneuriat et en apprentissage socio-émotionnel grâce à l'accès à la formation fournie par le prestataire.

- Indicateur 1.1 : Nombre de personnes qui terminent avec succès les formations

Cible : 60% (ventilé par sexe et par âge)

- Indicateur 1.2 : Nombre de personnes ayant des compétences accrues après l'achèvement des formations

Cible : 80% (ventilé par sexe et par âge)

Résultat 2 : Les jeunes utilisent les services, les compétences et les connaissances pour identifier planifier et développer des microentreprises ou rechercher des emplois.

- Indicateur 2.1 : Nombre de jeunes participants ayant un nouvel emploi (auto-emploi ou emploi salarié)

Cible : 120 (ventilé par sexe et par âge)

IV. Description de la mission

1) Activités prévues

Le prestataire devra proposer une méthodologie d'action précise et pertinente, ainsi qu'un chronogramme de mise en œuvre des activités suivantes :

Approche Genre

La mise en œuvre des activités devra tenir compte des difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les jeunes femmes qui cherchent à accéder à la formation et à l'emploi ou à monter

leur entreprise. On reconnaît notamment l'existence de normes sociales ou familiales défavorables à l'éducation ou au travail des femmes hors du foyer. C'est pourquoi le projet ciblera au moins 60% de femmes pour ces deux types de formations et activités génératrices de revenus traditionnellement tenus par les hommes.

2) Livrables attendus

Le prestataire devra proposer un chronogramme de travail.

Livrables	Date de livraison
1. Rapport de démarrage, chronogramme du projet et plan de formation des jeunes	T0 + 1 mois
2. Rapport de Formation	Selon chronogramme
3. Rapport de lancement de microentreprise	Selon chronogramme
4. Rapport de coaching des jeunes	Selon chronogramme
5. Rapport sur l'insertion aux emplois salariés	Selon chronogramme
6. Rapport d'évaluation du projet	Selon chronogramme
7. Rapport final du projet	Selon chronogramme

3) Coordination

Les chargés de projet Côte d'Ivoire et de la Guinée seront pour Expertise France l'interlocuteur direct du prestataire au niveau national. Le prestataire travaillera également en étroite collaboration avec l'Experte protection régionale, basée au niveau régional à Abidjan.

V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution

- 1) **Lieu** : Côte d'Ivoire et Guinée
- 2) **Période de mise en œuvre** : 14 mois
- 3) **Date de démarrage** : A partir de la notification du contrat
- 4) **Date de fin** : Avant le 31 décembre 2022
- 5) **Durée effective par mission** : A proposer par le prestataire et validation d'Expertise France
- 6) **Planning/calendrier** : A proposer par le prestataire et validation d'Expertise France

VI. Soumission des dossiers de candidature

Cet appel à candidature est ouvert aux personnes morales légalement constituées en entreprise ou en ONG et disposant de la capacité à émettre des factures.

Le dossier de candidature comprendra une offre technique et une offre financière.

Les dossiers administratifs sont composés de :

- Une déclaration fiscale d'existence justifiant l'existence légale du candidat ;
- Une présentation de la structure candidate ;
- Les CV détaillés avec des références des principaux acteurs en charge de l'activité ;
- La liste des travaux similaires réalisés et deux exemples de livrables similaires à joindre au dossier en PDF ;
- Des attestations de bonne exécution (le cas échéant).

La partie méthodologique comprend :

- Une compréhension de la mission et des résultats attendus ;
- Une proposition de méthodologie selon les phases des présents TDR et produits à délivrer,
- Les techniques, outils de collecte, de compilation et d'analyse des données ;
- Une proposition de calendrier de la mission incluant les différentes étapes.

7.2- L'offre financière

Budget détaillé (en Euro) qui prendra en compte toutes les dépenses afférentes à la réalisation des objectifs (honoraires, les frais de déplacement et coûts opérationnels nécessaires).

(Se servir du lien ci-dessous pour la conversion en euro :

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/how-eu-funding-works/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-infoeuro_en)

VII. Modalités de transmission des offres

Les soumissionnaires sont invités à se rendre à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

- Référence : 21-PROJ-TEH

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.